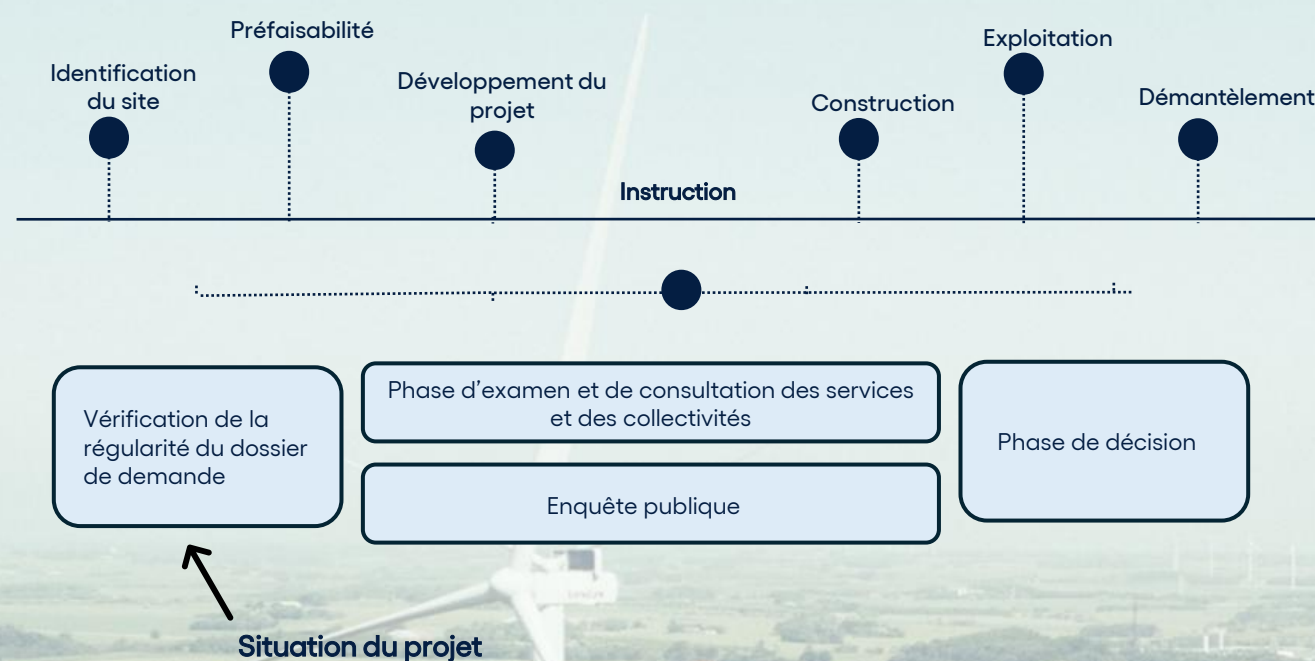


COMMENT SE DÉROULE UN PROJET ÉOLIEN ?



Qui sommes-nous ?

Eurowind Energy est une entreprise internationale créée en **2006**, experte en conduite de projets renouvelables, plus particulièrement **éoliens et agrivoltaïques**. Convaincus que les enjeux environnementaux actuels nécessitent un **développement** accru des énergies renouvelables sur le **territoire** français, nos équipes mettent à profit leur forte expérience pour **valoriser** les espaces **ruraux**.

Eurowind Energy France, anciennement **Ventelys Energies Partagées**, dispose actuellement d'un portefeuille de **52 projets** en cours de développement avancé, et d'une capacité totale de **2 332 MW** répartie de façon homogène, entre **le solaire photovoltaïque et l'éolien**.

Eurowind Energy™



Historique du projet

- Octobre 2019**
Délibération favorable du conseil municipal de Fagnières pour une étude de faisabilité
- 2020-2021**
Etude des contraintes et confirmation du potentiel éolien de la zone d'étude
Rencontre avec propriétaires et exploitants de la zone d'étude
- 2022**
Lancement des études écologique, acoustique et paysagère
Installation du mât de mesure pour étudier l'activité des chauves-souris
- 2023**
Premier comité de projet
Préparation de l'implantation du projet
- 2024**
Présentation du projet au Pôle EnR du département
Deuxième comité de projet
Réflexion d'implantation
Lancement d'une étude renforcée sur le patrimoine UNESCO
- 2025**
Rencontre en mairie de Villers-le-Château
Finalisation de l'étude d'impact et du dossier de demande d'autorisation environnementale
Dépôt du dossier en préfecture

Lettre d'information

Projet éolien sur la commune de Fagnières et Villers-le-Château

Nous avons le plaisir de vous informer que la société **Eurowind Energy** a récemment déposé auprès de la Préfecture de la Marne la demande d'autorisation environnementale pour le **projet éolien Garenne**, situé sur les communes de **Fagnières et Villers-le-Château**.

Ce dépôt marque **une nouvelle étape importante** pour le projet. Dans les prochains mois, le dossier fera l'objet d'une **instruction par les services de l'État**. Cette phase comprendra notamment :

La cheffe de projet

Lyana Letourneau
Cheffe de projets Technique et développement
Eurowind Energy
01.84.19.49.63
lyt@eurowindenergy.com

- **L'analyse technique et réglementaire** du projet par les services compétents,
- **La consultation** des collectivités et organismes concernés,
- L'organisation d'une **enquête publique**.

LES CHIFFRES CLÉS

180 m
Hauteur maximale des éoliennes

11
éoliennes

4,5 MW
Puissance unitaire maximale

49,5 MW
Puissance maximale

22 192 foyers
Alimentés en électricité

Les études réalisées

Des études ont été lancées depuis début 2022 afin de connaître les enjeux sur la zone d'étude:



L'étude environnementale, réalisée par le bureau d'étude **Biotope**, s'est déroulée sur une année complète afin de caractériser les enjeux pour chaque espèce présente (faune, flore, habitats naturels, ...). 22 sorties ont été dédiées aux oiseaux, 8 aux chauves-souris, 6 pour les habitats, la flore et les autres animaux.

Un mât de mesure de **44 m** a été installé entre mars et octobre 2022 afin de comptabiliser l'activité des chauves-souris en hauteur.

L'objectif de ces études spécifiques est de connaître les espèces présentes sur place et leur comportement afin de déterminer les enjeux liés à la faune et la flore.

L'étude paysagère, réalisée par le bureau d'étude **Epure paysage**, a pour objectif de prendre en compte le futur parc dans le paysage jusqu'à **20 km** autour du projet. Une attention particulière a été portée sur le paysage et le patrimoine environnant au projet. Une étude renforcée sur le patrimoine UNESCO de la zone a été réalisé par l'**Agence Sillage**.

Plus d'une **soixantaine de prises de vue** panoramiques ont été réalisées afin de pouvoir simuler le projet dans le paysage.

Une campagne de mesures acoustiques a été réalisée en janvier 2023 par le bureau d'étude **Eréa Ingénierie**, afin de mesurer le bruit **ambiant** sur le secteur d'étude en l'absence d'éolienne dans les **conditions** les plus défavorables : absence de feuille, peu d'activité en extérieur...

Cela permettra par la suite de simuler le bruit rajouté par les éoliennes et si besoin de prévoir un **bridage**. Pour respecter la réglementation en vigueur, un parc éolien ne doit pas rajouter plus de **3 dB** (décibel) la nuit et **5 dB** le jour.

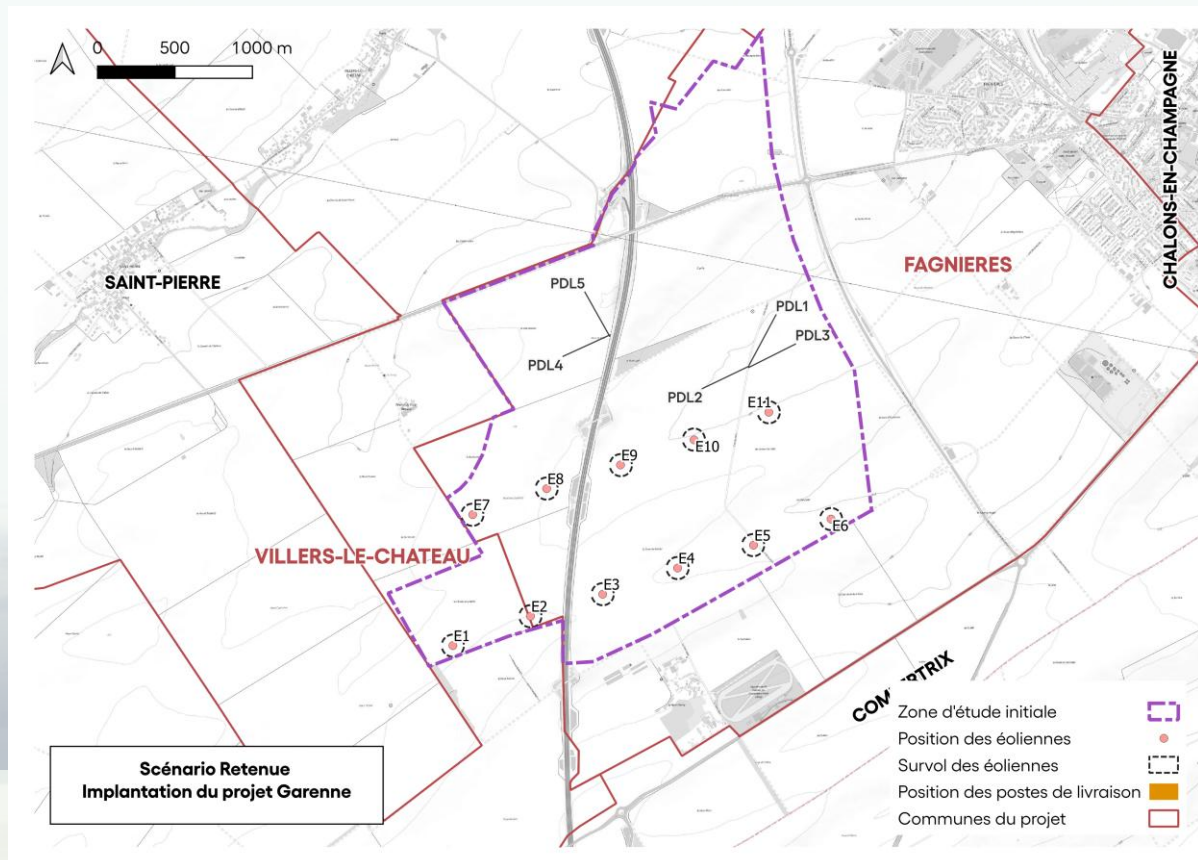
Qu'est-ce qu'un bridage ?

Le bridage consiste à réduire la vitesse de rotation des pâles afin de diminuer le volume sonore.

Ce système peut aussi être utilisé pour éviter les collisions entre les pâles d'éoliennes et les oiseaux ou les chauves-souris, notamment en période de migration.



Les résultats de ces différentes études nous ont permis de **travailler l'implantation** pour avoir un projet de moindre impact paysager, écologique et acoustique.



Des réflexions sur l'Autoconsommation Collective

Au-delà de la production d'électricité renouvelable, nous souhaitons que ce projet ait un impact positif et concret pour les habitants du territoire. C'est pourquoi nous envisageons de mettre en place une **opération d'autoconsommation collective**.

Concrètement, cela permettrait aux foyers, aux communes et aux entreprises proches du projet d'acheter à un tarif préférentiel l'électricité produite par le parc éolien Garenne, et ainsi **réduire leur facture annuelle d'électricité** tout en consommant une énergie **locale et renouvelable**.

Plus d'informations vous seront données dans les mois à venir.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet
<https://www.projetseurowindenergy.fr/nos-parcs/projet-%C3%A9olien-de-garenne/>



LES PROCHAINES ÉTAPES

01 Démarrage de l'instruction

02 Réponses aux demandes des services de l'Etat et validation du dossier

**03 Consultation des services, organismes et collectivités
Déroulé de l'enquête publique**